

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 novembre 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2013-11-11

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le onzième jour du mois de novembre de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 255-2013.

Projet de règlement 255-2013

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin de revoir les dispositions relatives aux projets intégrés et afin de les permettre dans la zone à dominance résidentielle numéro 140.

Le projet de règlement n° 255-2013 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2013-11-357

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2011-11-358

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 OCTOBRE 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 octobre 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2013 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2014.

Le conseil prend acte.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-11-359

INVITATION AU SOUPER SPAGHETTI DES CHASSEURS ET PÊCHEURS 2013.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 45 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 au Club Chasse et Pêche A.V.B. pour l'achat de trois (3) billets à 15.00 \$ afin de permettre à 3 personnes d'assister au souper spaghetti des chasseurs et pêcheurs 2013 qui aura lieu le 30 novembre prochain au Carrefour des Générations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-360

SOUPER-BÉNÉFICE POUR SOUTENIR LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER ET DEMANDE DE PRÊT POUR LA SALLE DU CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier entend organiser un souper-bénéfice, le 15 février 2014;

Attendu qu'une demande est soumise pour obtenir sans frais la salle du Carrefour des générations;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte que l'activité puisse avoir lieu au Carrefour des Générations, mais selon la politique de tarification en vigueur pour les locations de salles;

Que la Ville propose l'achat de deux (2) billets à 120.00 \$ afin de permettre à 2 personnes d'assister au souper-bénéfice qui aura lieu le 15 février 2014 au Carrefour des Générations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-361

LETTRE DES ORGANISATEURS DU TOURNOI MIDGET D'ACTON VALE.

Attendu que monsieur Stan Labrie a été bénévole au tournoi Midget d'Acton Vale les 44 premières éditions;

Attendu que l'organisation du Tournoi Midget d'Acton Vale veut rendre hommage à monsieur Labrie;

Attendu que l'organisation demande que le salon VIP porte le nom de Stan Labrie et qu'une plaque y soit installée de façon permanente;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte que le salon VIP porte le nom de Stan Labrie et qu'une plaque y soit installée de façon permanente afin de souligner les 44 années de bénévolat de monsieur Labrie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-362

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ – PROJET « ALLUME TA LUMIÈRE ».

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 474.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le maire, M. Éric Charbonneau, dépose et fait la lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Ville d'Acton Vale. Il dépose également la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Une copie de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Les membres du conseil acceptent, tel que déposé, le rapport du maire sur la situation financière et décrètent que le texte du rapport soit publié dans le Journal La Pensée.

Rs.2013-11-363

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De nommer le conseiller Yves Arcouette maire suppléant pour les mois de novembre 2013, décembre 2013, janvier 2014 et février 2014 et ce, à compter du 03 novembre 2013;

De nommer la conseillère Suzanne Ledoux comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-364

RÉSOLUTION DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINANT LEURS POUVOIRS – SIGNATURE DES CHÈQUES À LA CAISSE DESJARDINS D'ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu:

Que le maire ou en son absence le maire suppléant ou en son absence le substitut au maire suppléant, la trésorière ou en son absence la trésorière adjointe ou en leur absence le trésorier par intérim soient les représentants de la Ville d'Acton Vale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse;

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment, les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de DEUX (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou en son absence le maire suppléant ou en son absence le substitut au maire suppléant doit toujours paraître.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

CERTIFICAT ET ATTESTATION CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS :

Je soussignée, greffière de la Ville d'Acton Vale, certifie que :

- La résolution qui précède a été adoptée par le Conseil municipal en conformité des lettres patentes, des statuts, des règlements et de tout autre document régissant la Ville d'Acton Vale;
- La résolution qui précède est toujours en vigueur;
- Les personnes autorisées à occuper les postes énoncés ci-après sont les suivantes :

TITRE	NOM
Maire	Éric Charbonneau
Maire suppléant – conseiller district no. 1 Novembre, décembre 2013, janvier, février 2014	Yves Arcouette
Substitut au Maire suppléant – conseillère district no. 2 Novembre, décembre 2013, janvier, février 2014	Suzanne Ledoux
Conseiller district no. 3	Raymond Bisailon
Conseiller district no. 4	Yvon Robert
Conseiller district no. 5	Bruno Lavallée
Conseiller district no. 6	Patrice Dumont
Trésorière	Sylvie Guay
Trésorière adjointe	Lynda Vincelette Gauthier
Trésorier par intérim	Nathalie Ouellet

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-365

RÉSOLUTION RELATIVE À LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-366

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE QUITTANCE.

Attendu la lettre du 2 octobre 2013 de Beaulieu Canada concernant les coûts du traitement des eaux usées pour l'année 2012;

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prend acte de la quittance finale pour l'année 2012 donnée par Beaulieu Canada à l'égard des coûts de traitement des eaux usées pour la même année 2012 et autorise le remboursement d'une somme de 58 309,98\$ à cet égard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-367

MANDAT À LA MRC D'ACTON.

Attendu la demande de permis de Bergerie Belvallée senc. pour un projet de conversion d'un élevage de bovidés à un élevage porcin biologique;

Attendu qu'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a lieu de tenir une assemblée de consultation publique;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la ville d'Acton Vale mandate la MRC d'Acton afin de tenir une assemblée de consultation publique concernant la demande de permis déposée par Bergerie Belvallée senc. pour un projet de conversion d'un élevage de bovidés à un élevage porcin biologique et que la MRC d'Acton assure le processus du dossier jusqu'à échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-368

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2013-09-320.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2013-09-320;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De modifier le 3^e paragraphe pour se lire comme suit :

« Attendu que le lot 2 329 080 d'une superficie de 3.97 hectares qui est boisé sera annexé au lot 2 329 082. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-369

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2014 À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à OBV Yamaska pour le renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service des incendies;
- b) Service d'inspection municipale et liste des permis émis – S. Boisvert;
- c) Cour municipale;
- d) Bibliothèque municipale.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-11-370

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements pré autorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des chèques émis et des paiements directs du 25-09-2013 au 31-10-2013 	662 170.75 \$
<ul style="list-style-type: none"> Paiements par AccèsD du 24-09-2013 au 29-10-2013 	141 600.48 \$
<ul style="list-style-type: none"> Salaires et REER pour le mois d'octobre 2013 	158 703.90 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois d'octobre 2013 	274 060.59 \$
Grand Total	1 236 535.72 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt du rapport de la planification budgétaire – Année 2014

Le conseil prend acte.

Rs.2013-11-371

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA GRILLE DES DÉPENSES RELATIVEMENT À LA RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la grille détaillée des dépenses relatives à la rénovation de la bibliothèque d'Acton Vale;

Attendu que selon la convention signée avec le Ministre de la Culture et des Communications un rapport final et détaillé doit être approuvé par le conseil;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter telle que soumis par la trésorière cette dite grille des dépenses détaillées relatives à la rénovation de la bibliothèque d'Acton Vale, ainsi que l'ensemble des documents constituant le dossier de vérification à transmettre au Ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-372

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À EFFECTUER DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Suite au rapport de transferts budgétaires daté du 01 novembre 2013, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter ce rapport et d'autoriser la trésorière à effectuer les transferts de crédits budgétaires tels qu'ils apparaissent audit rapport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-373

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À EFFECTUER UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Attendu que certains dossiers sont en cours de procédures judiciaires;

Attendu qu'il y a une insuffisance budgétaire dans le poste « Services juridiques » au service du greffe dû à ces dites dépenses imprévues;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'utilisation du poste « Réserve d'opération » pour un montant de l'ordre de 21 000 \$ afin de compenser le poste « Services juridiques » au service du greffe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-374

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Fermeture des bureaux le 23 décembre 2013 (Article 18.01d) »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-375

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Congés pour activités syndicales (Article 8.02) »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-376

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – Section Acton Vale, ayant pour objet de combler les appels sur le quart de jour ;

D'autoriser le directeur du service incendies et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-377

ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE D'ACTON VALE

Attendu que la Ville a, par la résolution 2012-10-342 adoptée le 15 octobre 2013, accepté l'organigramme de la Ville;

Attendu que certaines modifications ont été apportées depuis l'acceptation de cette dernière;

Attendu qu'il y a lieu d'en faire la mise à jour, la Directrice générale dépose un nouvel organigramme de la Ville;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter les modifications apportées au nouvel organigramme de la Ville d'Acton Vale daté du 11 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-378

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI NOVICE/ATOME/PEE-WEE ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi Novice/Atome/Pee-Wee Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi de hockey du 02 au 15 décembre 2013;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi Novice/Atome/Pee-Wee Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-11-379

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2013.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n^o 255-2013 « Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

Rs.2013-11-380

VOTE DE FÉLICITATIONS

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est résolu à l'unanimité de féliciter madame Claudine Babineau, présidente d'élection, madame Maryse Ouellette, secrétaire d'élection ainsi que tout le personnel électoral, pour le bon déroulement des élections municipales 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 25.

Gaby Bouthillette	<ul style="list-style-type: none">• Prix pour vidange de fosse septique trop élevé.• Aimerais être avisé à l'avance de l'heure à laquelle l'entrepreneur va vidanger sa fosse septique
Jean Champagne	<ul style="list-style-type: none">• Questions concernant sa vidange de fosse septique scellée (1 500 gallons).• Demande comment un entrepreneur peut soumissionner pour des contrats octroyés par la Ville.
Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Questions concernant le chalet à patin.• Félicite les réélus et le nouvel élu.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 42.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;42)

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date